

Suivi - Contrat mobilier/pavillons

Livraison

Les frais de base pour la livraison couvrent seulement les livraisons effectuées à l'extérieur de l'immeuble. Toutefois, si l'Acheteur souhaite que Trévi effectue la livraison à l'intérieur de l'immeuble, ou à l'étage, les frais de livraison additionnels à payer par l'Acheteur sont de 100 \$ plus taxes.

Préalablement à toute livraison par la Compagnie, que celle-ci soit prévue à l'extérieur ou à l'intérieur d'un immeuble, l'Acheteur s'engage à libérer un maximum d'espace pour permettre à la Compagnie de procéder aisément et de façon sécuritaire à la livraison.

Les allées, couloirs et entrées doivent être dénués d'obstacles. L'Acheteur s'engage aussi à mettre à l'abri les objets fragiles ou de valeur et à couvrir et protéger toutes les surfaces qui pourraient être accrochées lors de la livraison.

L'Acheteur comprend que, lors de livraison, le gazon et les plantations de toutes sortes pourraient être endommagés et/ou le plancher de l'immeuble pourrait être sali. L'Acheteur s'engage à ce qu'un adulte responsable soit présent lors de toute la durée de la livraison, notamment pour confirmer que le produit livré est en bon état et qu'il est conforme au produit acheté en vertu du présent Contrat.

Le ramassage des boîtes d'emballage n'est pas inclus au Contrat.

Guide d'entretien

Félicitations pour l'acquisition de votre mobilier de jardin !

Pour vous aider à préserver toute sa beauté, voici quelques conseils d'entretien :

Meubles - Un nettoyage régulier avec des produits non abrasifs aidera à préserver la beauté originale de votre mobilier. Si vous songez à le laisser à l'extérieur une fois l'automne venu, il est important de le débarrasser régulièrement des feuilles mortes qui pourraient s'y accumuler. Cela permettra de prévenir la formation de taches tenaces. Les meubles en bois doivent être teints au minimum 1 à 2 fois par année afin de préserver leur apparence et leur durabilité. En préparation pour la période hivernale, il est recommandé d'effectuer un nettoyage en profondeur de votre mobilier.

Pour l'entreposage, une remise à jardin ou un sous-sol sont des emplacements idéaux. Bien que la plupart des meubles soient garantis contre les effets du froid, il est préférable de les ranger à l'intérieur durant l'hiver. Si cette option n'est pas possible, entreposez les meubles à l'abri des intempéries.

Tissu - Suivez les instructions fournies ou consultez votre représentant.

Pour les meubles en bois de teck, un traitement est recommandé si vous désirez conserver son aspect original. Autrement, le mobilier changera de couleur et sa durée de vie pourrait être réduite.

Le retour de marchandises est sujet à une inspection du directeur et la décision quant à l'application de la garantie sera transmise au client dans les dix (10) jours ouvrables.

Avis important Parasols

En cas de vent, retirez immédiatement le parasol, car même fermé, il pourrait être emporté et causer des dommages qui ne seraient pas couverts par la garantie. Pavillons et balançoires - Tout pavillon ou balançoire comporte des garanties de base que Trévi respectera.

Il est cependant à noter que Trévi n'est pas responsable des ancrages au sol ni des bris qui seraient occasionnés par des coups de vent soudains, des intempéries ou autres. Il est à noter que ces produits sont munis d'un toit conçu pour vous protéger du soleil, celui-ci ne comporte pas de garantie d'étanchéité totale.

Veuillez aussi noter que l'utilisation d'un système de nettoyage à pression pourrait être néfaste. Ces systèmes peuvent causer un assèchement de la toile, une décoloration et détruire la couche protectrice bloquant les rayons UV. Aucune garantie ne s'appliquera si un tel système de nettoyage est utilisé.

Si vous installez vous-même votre pavillon ou balançoire, il sera de votre responsabilité de vous assurer que les pièces ne sont pas abîmées lors de l'installation suite à un manque de connaissance ou d'expérience. Si l'installation est effectuée par Trévi, celle-ci est assortie d'une garantie d'un (1) an débutant à la date d'installation.

Pavillons et parasols

Il est de la responsabilité de l'Acheteur de s'assurer de placer son pavillon ou parasol à un endroit qui est de niveau, bien solide et bien drainé, et si besoin est, de l'ancrer correctement au sol. La quincaillerie d'ancrage n'est pas incluse. Il est de la responsabilité de l'Acheteur de déneiger la toiture de son pavillon en cas d'accumulation excessive de neige.

Pour les modèles en acier ou aluminium, il est fortement recommandé d'installer une toile sur la toiture ainsi qu'une ou plusieurs pattes de soutien pour la période hivernale. En l'absence d'un déneigement régulier et adéquat de la toiture, la garantie du produit ne sera pas appliquée dans l'éventualité d'un bris ou d'un effondrement total ou partiel de la toiture de ce pavillon.

Follow-Up - Garden Furniture/Pavilions Contract

Delivery

Basic delivery fees only cover deliveries made outside of the building. However, if the Buyer prefers that Trevi perform the delivery inside the building or on the upper floor, the Buyer must pay an additional delivery fee of \$100 plus taxes.

Before any delivery by the Company, whether outside or inside a building, the Buyer agrees to clear as much space as possible to allow the Company to proceed readily and safely with the

delivery. Aisles, corridors, and entrances must be free of obstacles. The Buyer also agrees to secure fragile or valuable items and cover and protect all surfaces that could get damaged during delivery.

Buyer understands that, upon delivery, grass and plantings of any kind may get damaged and/or the floor may be soiled. The Buyer agrees to have a responsible adult present during the entire delivery process, including to confirm that the product delivered is in good condition and conforms to the product purchased under this Contract.

The Contract does not include the collection of packing boxes.

Maintenance Guide

Congratulations on the purchase of your outdoor furniture!

To help you preserve its beauty, here are some maintenance tips:

Furniture

Regular cleaning with non-abrasive products will help preserve the original beauty of your furniture. If you plan to leave it outside when fall comes, it is essential to remove dead leaves regularly. It will prevent persistent stains from forming. Staining wood furniture should be done at least once or twice a year to preserve its appearance and durability.

In preparation for the cold season, we recommend thoroughly cleaning your furniture. For storage, a garden shed or basement is ideal. Although most furniture is guaranteed against the effects of cold, it is best to store it indoors during winter. If this option is not possible, keep furniture sheltered from the elements.

Textile

Follow the instructions provided or consult your sales representative.

Treatment is recommended for teak wood furniture to maintain its original appearance. Otherwise, furniture will change color, and its life span could be shorter. Returned goods are subject to inspection by the store manager.

A decision on the application, of warranty will be sent to the customer within ten (10) business days.

Important Notice Umbrellas

Immediately remove the umbrella in case of winds. Even closed, it can be blown away and cause damages that are not covered by the warranty. Pavilions and swings - All pavilions and swings include basic guarantees that Trevi will respect. Please note that Trevi is not responsible for anchoring to the ground or any breakage caused by sudden gusts of wind, adverse weather conditions, etc.

Please note that these products feature a roof designed to protect you from the sun, which is not guaranteed to be completely waterproof. Please also note that using a pressure cleaning system could be harmful. These systems can cause the fabric to dry out, discolor and destroy the protective layer that blocks UV rays. No warranty will apply if this kind of cleaning system is employed.

If you are installing your pavilion or swing yourself, it is your responsibility to ensure that parts don't get damaged during installation due to a lack of knowledge or experience. Installation done by Trevi includes a 1-year warranty from the date of the installation.

Pavilions and umbrellas

It's the Buyer's responsibility to install his pavilion or umbrella in a level, solid, and well-drained area, and if necessary, to anchor it correctly to the ground. Anchoring hardware not included. It's the Buyer's responsibility to remove snow from his pavilion's roof in case of excessive snow accumulation.

For steel or aluminum models, Trevi strongly recommends installing a tarp on the roof and one or more support legs for the winter period. In the absence of regular and appropriate snow removal of the roof, the product warranty will not be applicable in the event of a breakage or total or partial collapse of this pavilion's roof.